Résolution sur le programme législatif et de travail de la Commission pour 2005

2004/2563(RSP) - 21/12/2005 - Document de suivi

Le présent rapport, qui concerne la période écoulée depuis février 2004, répond à la demande spécifique du Parlement européen dans sa résolution sur le programme législatif et de travail de la Commission pour 2005 de l'informer de l'état d'avancement de la réforme de la Commission. Le rapport fait le point sur les progrès accomplis et présente son programme dans les domaines de la planification stratégique, de la gestion des ressources financières et humaines et des méthodes de travail durant son mandat.

Les réformes internes engagées par la Commission en 2000 ont consisté en un exercice de modernisation, qui s'est traduit par une refonte de ses méthodes de travail, de ses procédures et de ses réglementations. À présent que la réforme en tant que telle a été menée à bien, la Commission est déterminée à s'appuyer sur ses réalisations et à veiller à ce que ses ressources, qu'elles soient financières ou humaines, soient utilisées avec efficacité et efficience, d'une manière ouverte et transparente, afin de faciliter le contrôle et de renforcer la confiance des citoyens européens. Elle s'est engagée à mettre en œuvre les objectifs stratégiques qu'elle s'est fixés dans les domaines de la prospérité, de la solidarité, de la justice sociale et de la sécurité, et à faire entendre la voix de l'Union européenne sur la scène internationale en concentrant son action sur la définition et la mise en œuvre effective des politiques qui lui incombent.

Pour faciliter la réalisation de ces objectifs durant son mandat, la Commission a prévu:

- de poursuivre son travail de consolidation, de rationalisation et de simplification des procédures internes et des méthodes de travail pour des raisons d'efficacité et d'efficience et d'établir un meilleur équilibre entre le coût du contrôle et les risques financiers en jeu;

- de faire en sorte que ce processus soit intégré dans le processus normal d'apprentissage continu et d'amélioration organisationnelle;

- d'améliorer la transparence, la responsabilité et la communication avec la population européenne, les institutions de l'UE et les autres partenaires; et

- d'encourager l'adhésion, tant au niveau politique qu'au niveau du personnel, à la nouvelle culture de gestion de la Commission, qui repose sur la responsabilité, l'obligation de rendre des comptes, l' autonomie et l'amélioration de la communication et du dialogue.